

Les organisations syndicales dites « représentatives » ont été invitées par le ministère à assister à un « point d'étape » sur la situation sanitaire.

Les chiffres COVID du Ministère une semaine avant la sortie ont été donnés : 30 établissements fermés, 300 classes, 1 000 cas confirmés quotidiens (1/3 personnels 2/3 élèves) soit moins de 0.1%

### **Un bilan sanitaire sans CHSCT**

La FNEC FP-FO a été la seule organisation à signaler que cette réunion aurait dû se faire dans le cadre du CHSCT. C'est d'ailleurs pour cela que la FNEC FP-FO a mandaté ses représentants au CHSCT ministériel pour participer à cette réunion. Il est clair que le ministère, en contournant le CHSCT de la sorte, prépare la suppression des CHSCT prévue par la loi de transformation de la fonction publique. C'est une manière de s'exonérer de ses obligations de protection des personnels puisque ce type de réunion n'est cadré par aucun texte règlementaire contraignant l'employeur à une obligation de résultat, au contraire des CHSCT.

### **Des revendications urgentes au-delà du contexte sanitaire**

La FNEC FP-FO a également été la seule organisation à porter les revendications des personnels, au-delà du contexte sanitaire. L'épuisement des personnels n'est pas seulement dû à une « mauvaise gestion des protocoles sanitaires », comme l'ont signalé l'ensemble des organisations syndicales présentes, c'est bien parce que ces mêmes protocoles génèrent des situations impossibles dans les établissements et les écoles, parce que les collègues ne se sentent pas protégés, parce qu'ils reçoivent des injonctions souvent contradictoires et, bien au-delà, parce que les contre-réformes continuent de pleuvoir, détruisant leur statut protecteur et alourdissant sans cesse leur charge de travail : formations constellations, école inclusive, réforme du Bac et du lycée, etc. La FNEC FP-FO a exigé l'abandon de toutes ces contre-réformes.

FO a également noté que les personnels sont dans une situation d'incompréhension vis-à-vis des consignes gouvernementales : par exemple, comment comprendre qu'il est interdit de se réunir à plus de 30 mais que l'on doit gérer des classes dont les effectifs dépassent souvent les 30 élèves ? Comment comprendre que malgré leur travail exceptionnel sur toute la durée du confinement les personnels n'aient pas eu droit à la prime Covid ?

Le manque de reconnaissance de leur travail par le ministère n'est pas acceptable, les mesures du Grenelle sont indignes sur le plan salarial

Concernant le manque de postes, de nombreuses organisations ont noté que la mise en isolement de certains personnels créait une tension sur les viviers de remplacements, avec une mention particulière pour les AED et les infirmières qui ne sont pas remplacés, générant des situations catastrophiques dans les établissements. La FNEC FP-FO n'a pas attendu la crise sanitaire pour agir dans les départements, les académies, depuis des années aux côtés des personnels, pour obtenir des créations de postes dans tous les corps.

### **Masques Dim enfin retirés !**

Dès le CHSCTM du 11 septembre, la FNEC FP-FO a saisi le ministère de la question de la dangerosité des masques DIM traités aux zéolithes d'argent et de cuivre, sans obtenir la moindre réponse.

Une procédure d'alerte sur la question du risque chimique a été déclenchée le 15 octobre mais le ministère n'a pas enclenché d'enquête conjointe avec FO, comme le prévoit le décret 82-453. Le ministère répond aujourd'hui qu'une enquête est en cours et qu'en attendant le résultat des analyses, les masques DIM seraient retirés par précaution et remplacés par « d'autres masques qui ont été testés par la DGCCRF ».

La FNEC FP-FO rappelle donc une nouvelle fois que les seuls masques reconnus comme Equipements de Protection Individuelle par la législation du travail sont les masques FFP.

**Personnels vulnérables : en cours de réflexion.**

Suite à l'avis du Conseil d'Etat qui a rejeté la mesure de restriction d'accès des personnels vulnérables au chômage partiel, FO a demandé un retour à la liste des personnels vulnérables contenue dans le décret du 5 mai, mais également que les personnels qui ont eu un congé maladie voient leur situation requalifiée en ASA (Autorisations Spéciales d'Absences) et que les jours de carence leur soient remboursés.

Le Ministère a laissé entendre, de manière incompréhensible d'ailleurs, qu'il n'y aurait pas de rétroactivité.

Pour le Ministère, « *les personnels vulnérables représentent 13% des salariés, ce n'est donc pas une décision aisée que de leur permettre un retour à l'isolement. Nous reviendrons vers vous* ».

La FNEC FP-FO exige donc le retour à la protection des personnels vulnérables et leur placement en ASA lorsqu'ils en font la demande.

20 octobre 2020